



Commune de Berloz

Dossier n° : 2422

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi ~~que le fonctionnaire délégué est saisi que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de :

Permis d'urbanisme ~~permis d'urbanisme de constructions groupées permis d'urbanisation modification d'un permis d'urbanisation certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est Luminus demeurant à Boulevard du Roi Albert II 7 à 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE - ~~dont les bureaux se trouvent à~~

Le terrain concerné est situé à rue de Hesbaye / à 4257 Rosoux-Crenwick et est cadastré BERLOZ 2 DIV/ROSOUX-CRENWICK/ section B n° 388D.

Le projet consiste en "Placement de 3 enseignes" et présente les caractéristiques suivantes (2) : dérogation au plan de secteur

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

* **durant le mois d'août**, les lundi de 11h30 à 18h, et, du mardi au vendredi, de 8h à 14h30 sans interruption,

* **durant le mois de septembre**, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, le lundi de 14h à 18h et les mercredi et vendredi de 14h à 16h30,

* ainsi que les mardis 25/8 et 1/9 jusqu'à 20 heures.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Fauchet - téléphone : 019/33.99.86 ou 019/33.99.90.

L'enquête publique est ouverte le 24 août 2026 et clôturée le 7 septembre 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Maison communale, rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz,

- par télécopie au numéro : 019/33.99.85,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@berloz.be,

- remises à l'accueil de la Maison communale (même adresse) contre récépissé.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique – 2422.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme Fauchet dont le bureau se trouve à la Maison communale (même adresse).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Fauchet ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à la Maison communale (même adresse), le **7 septembre 2026**, de 16h à 16h30.

Le Directeur général,

Antoine RIZZO

Pour le Collège communal,



Le Bourgmestre,

Alain HAPPAERTS